

Rapide compte rendu de la 3^{ème} réunion (3 Avril 2020) de négociations relatives aux mesures d'accompagnement de l'activité partielle au sein de Renault-Trucks SAS.

Dernières propositions de la Direction :

- AR / ATAM / Cadre : 92% de la rémunération nette.
- Possibilité de monétiser pour AR / ATAM 0,4 j de congé pour 5 j d'activité partielle (soit 1,6j pour 20j pour toucher 100% de rémunération sur 1 mois)
- Possibilité de don de jours pour les cadres pour également être rémunéré à 100% - conditions identiques.
- Intéressement versé en Juin
- AI versées en Juin pour tous (rétroactivité Février non encore décidée)
- 5j de CP posés pour tous durant la période d'activité partielle (détail à venir en fonction des compteurs et situation de chacun)
- L'entreprise s'engage à ne pas prendre plus de 5 jours, comme lui autorise les ordonnances.
- Accord valide du 18 mars au 3 juillet inclus (Le 17 mars sera payé à 100%). Attention ceci ne correspond pas à la période de chômage !

Montant de ces mesures pour l'entreprise :

Reste à charge de l'employeur sur la base d'une indemnisation à hauteur de 92% du net (2^{ème} proposition de l'entreprise), soit un effort de solidarité des forfaits annuels jours et un effort supplémentaire de 1, 507 million d'euros pour l'entreprise (4 semaines d'activité partielle)

	Effectif*	Reste à charge RT SAS	Delta indemnisation légale/Maintien 92%
CADRE	2360	1 018 000 €	-744 000 €
ATAM	1761	1 148 000 €	1 148 000 €
OUVRIER	2862	1 103 000 €	1 103 000 €
Total		3 269 000 €	

* Effectif au 16 mars 2020 estimé en activité partielle

Ce chiffre de 3,3 millions doit être diminué des exonérations de charge comme le permet les ordonnances

AVIS CGT:

La CGT est bien consciente qu'en cette période de crise sanitaire, la situation est compliquée pour les entreprises du fait des arrêts de production. Mais elle l'est encore plus pour les salariés qui continuent à produire lorsque cela est nécessaire comme pour ceux restant confinés. De plus nous allons tous en subir de plein fouet l'impact financier.

Notre proposition initiale, portée également par les autres OS, de rémunérer l'ensemble des salariés à 100%, représente pour l'entreprise une somme **inférieure à 5 millions** d'€ pour 20 jours d'activité partielle, sur laquelle l'entreprise est exonérée des cotisations sociales. A comparer aux 600 millions de dividendes annoncés. L'entreprise refuse pour une question de principe: "quand on ne travaille pas on ne peut pas être payé à 100% !".

La Direction invoque la solidarité pour justifier ses mesures. Mais elle oublie de préciser que cette solidarité n'est que des salariés pour eux même:

- Monétarisation ou don = jours pris aux salariés pour s'autofinancer,
- AI versées en Juin = perte de 0,8 à 2% de salaire sur 4 mois. Les V3 et cadres sont les plus touchés,
- 5 CP pendant la période = 5 CP perdus par tous les salariés,

La solidarité de l'entreprise envers les salariés ne fonctionne pas au même niveau qu'envers les actionnaires!

Cette accord est maintenant soumis à signature, donnez nous votre avis sur notre site:

<http://ugict-rt.reference-syndicale.fr/>